



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS  
**PGDF**



## PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

« PGDF »

# RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR REALISER L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE FORESTIERE NATIONALE

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° Avis : AMI N°001/PGDF/MEDD/AMI/2025  
Financement : FONAREDD - CAFI - AFD  
Date de publication : 08 Mai 2025  
Date de clôture : 06 Juin 2025

### I. Contexte

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), sur délégation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) via le Fonds National REDD (FONAREDD). Une unité de gestion du Programme (UGP) a été constituée composée de personnel du MEDD, en tant que Maître d'Ouvrage, et du Consortium d'assistance technique à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) composé de Ginger SOFRECO, Salva Terra, Nature+ et Océan.

L'Unité de Gestion du Programme a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « **Recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude d'impact environnemental et social stratégique de la Politique Forestière Nationale** ».

### II. Objectif de la mission

#### Description du programme

L'objectif global du programme est de créer des conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles destinés à l'ensemble des acteurs du secteur. De manière spécifique, le PGDF a pour objectifs de :

1. Contribuer à **améliorer la gouvernance** du secteur forestier en mettant en place des mécanismes qui assurent une meilleure coordination intersectorielle et entre les différentes parties prenantes du secteur forestier aux différentes échelles (nationale, provinciales et locales) ;

2. Elaborer de façon participative et transparente une **politique forestière nationale** (PFN) pour une gouvernance responsable et maîtrisée des forêts ainsi que d'adapter le **cadre législatif**, institutionnel et réglementaire national aux orientations stratégiques et aux lignes directrices de la PNF ;
3. Contribuer au développement d'un **secteur artisanal** dans la filière forêt/bois opérant dans la légalité ;
4. Soutenir le développement d'une gestion durable de forêts par les **communautés locales**, les peuples autochtones et les entités territoriales décentralisées (ETD) ;
5. Garantir une **gestion des grandes concessions forestières** en conformité avec la législation forestière congolaise ;
6. Renforcer les **capacités de l'administration** forestière locale et de l'administration décentralisée pour un encadrement efficace des activités forestières.

Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à une composante distincte du programme. Les composantes 1 et 2 couvrent le niveau national tandis que les quatre autres sont mises en œuvre au niveau provincial et décentralisé, dans cinq provinces cibles (Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri). Dans ces provinces, le PGDF s'articule avec des programmes territoriaux [PIREDD et Projet Savanes et Forêts dégradées (PSFD)], et des appuis sectoriels spécifiques (Programme d'appui à la réforme foncière, Foresterie communautaire, FLEGT, Projets carbone, programmation géographique des affectations du domaine forestier ou zonage forestier). Tel que conçu, le PGDF devrait permettre d'atteindre les jalons du pilier forêt des Lettres d'Intention (Loi) RDC-CAFI.

Le PGDF a démarré le 15 septembre 2022 avec la mobilisation d'une partie de l'Assistance technique et se terminera le 14 septembre 2026. Il est toutefois à signaler que le premier Directeur national du projet a été nommé le 27 octobre 2022 sans jamais être habilité pour la gestion des comptes du programme. Il a été remplacé en juin 2023 par une Directrice nationale qui a été habilitée en juillet 2023.

Le programme est régi par deux Conventions de financement toutes deux signées le 14 juillet 2020. La première, Numéro de la convention AFD CCD 1087 01 E correspond au financement CAFI à travers le FONAREDD et s'élève à 10.864.953 USD. La seconde, AFD CCD 109801 G, couvre une contribution de 4.000.000 EUR de l'AFD.

### III. Le champ d'application des services

Dans ses tâches, le cabinet recruté devra :

- Débuter, dès que le Draft 0 de la PNF sera disponible et sera actualisée en fonction des modifications de la version consolidée (V1) de la PNF avec prise en compte des éventuelles modifications issues des consultations provinciales.
- Elaborer une étude qui permettra d'évaluer les impacts positifs et négatifs de la politique forestière et ainsi de la réajuster si nécessaire. Et au regard des activités prévues dans le cadre du programme, l'étude permettra donc d'orienter les activités du programme sur les mesures d'atténuation à entreprendre pour corriger les impacts négatifs identifiés, et ceci tout en restant en cohérence avec l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du processus REDD+ (EESS REDD+, Janvier 2015), le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du processus REDD+ (CGES REDD+, août 2014) et les procédures de l'AFD en matière environnementale et sociale.
- Étant subdivisée en deux parties, l'EES a comme objectifs spécifiques l'élaboration de :

- Une **étude de Cadrage** (« Scoping » ou étude de Portée) : définit les principales questions à traiter dans l'étude, compte tenu du contexte spécifique dans lequel l'appui au secteur est élaboré et susceptible d'être mis en œuvre. Les activités détaillées et le calendrier de l'étude d'EESS seront déterminés sur la base des conclusions de l'étude de cadrage.
- Une **étude d'EESS proprement dite** qui, quant à elle débouche sur les résultats suivants :
  - ✓ Une évaluation environnementale prenant en considération les risques, contraintes et opportunités liées à l'environnement et au changement climatique, et sa cohérence par rapport à la politique et les objectifs du gouvernement en matière d'environnement et de climat ;
  - ✓ De la conformité des activités de préparation de la PNF aux Normes de sauvegardes applicables de l'AFD, de la Banque Mondiale et éventuellement d'autres bailleurs de fonds et, préparer un Cadres de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour atténuer et gérer les impacts et les risques associés à la mise en œuvre de la PNF en conformité avec ces sauvegardes.
  - ✓ Un plan ou un programme d'action optimisé par rapport aux préoccupations environnementales, sociales et économiques ;
  - ✓ Des recommandations pour l'amélioration de la performance de la PNF en matière d'environnement et de climat.

#### **IV. Profil attendu**

##### **En termes d'organisation**

Le soumissionnaire mobilisera du personnel suffisant dans le temps et dans l'espace pour mener dans le délai, les missions.

##### **En termes de qualification académique**

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

Le Consultant, Bureau d'Etudes International ou National, devra disposer d'une équipe ayant une formation et une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude. Une première expérience en Afrique subsaharienne, voire dans le secteur forestier est hautement souhaitable. Le livrable attendu devra être conforme aux critères réglementaires d'élaboration de documents d'évaluation environnementale et sociale tels que prescrits par l'Agence Congolaise de l'Environnement, aux standards internationaux.

Il est anticipé que le Consultant, Bureau d'Etudes International possédera pour cette mission une équipe de trois (03) Experts de niveau international et trois (03) de niveau national, dont l'un sera le Chef d'Equipe. Les apports de chaque Expert devront être clairement spécifiés dans le plan de travail de chacun conformément à son domaine de compétence et aux activités à mener. 50 % de membres de l'équipe devront avoir au minimum un diplôme de Master.

L'équipe du soumissionnaire doit comprendre au moins un de ces experts ayant une bonne connaissance des procédures de passation des marchés publics en RDC.

### **Conflits d'intérêt et critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou ;
- Une lettre d'intention de constituer un groupement, dans l'hypothèse d'avoir où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualification des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires (cf. IV supra). Les candidats intéressés fourniront également une présentation de leur bureau d'études ou de leur structure.

Les TdRs de cette étude pourront être fournis, sur demande, à l'adresse mail ci-après : [pgdf@medd.gouv.cd](mailto:pgdf@medd.gouv.cd)

L'UGP du PGDF dressera une liste restreinte de cinq (5) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 06/06/2025 à 12h00 (Heure locale) au Bureau de l'UGP du PGDF sis au 4<sup>ème</sup> étage du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, 2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa-Gombe ou par courriel à: [pgdf@medd.gouv.cd](mailto:pgdf@medd.gouv.cd) **avec copies** à [nounou.booto@medd.gouv.cd](mailto:nounou.booto@medd.gouv.cd) et [brunoperodeau@gmail.com](mailto:brunoperodeau@gmail.com).

Fait à Kinshasa, le 08/05/2025